



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

FR9301626 - « VAL D'ARGENS »

DIRECTIVE "HABITATS"

-

CHARTRE NATURA 2000



Avant propos

Ce document constitue La Charte du site Natura 2000 FR9301626 « VAL D'ARGENS ».

Elle expose les engagements et recommandations propres à chaque activité présente sur le site. Tous les usagers peuvent être concernés par la signature de cette Charte. Le but étant d'encadrer leur activité respective par des pratiques et engagements respectueux de l'environnement.

Crédits photos :

- page de garde : Office National des Forêts 83 (ONF 83)

- ensemble du document : ONF 83 et service rivières et milieux aquatiques du Conseil Général du Var

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	1
PRÉSENTATION DU SITE	4
PARTIE 1	6
SYNTHESE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS	6
SIGNES PAR L'ADHERENT A LA CHARTE.....	6
LES ADHERENTS DEVRONT COCHER ET SIGNER LES RUBRIQUES DE LA CHARTE QUI LES CONCERNE (TABLEAU CI-DESSOUS) :.....	7
PARTIE 2	8
LA CHARTE NATURA 2000	8
1. PRESENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000.....	9
2. OBJECTIFS DE LA CHARTE NATURA 2000.....	9
3. CONDITIONS D'ADHÉSION À LA CHARTE.....	9
4. CONTREPARTIES FISCALES DE LA CHARTE	10
5. CONTENU DE LA CHARTE	10
6. CONTRÔLES DE LA CHARTE	11
PARTIE 3	12
ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS	12
1. LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	13
2. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERALES.....	15
3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPES DE MILIEUX.....	16
ZONES HUMIDES (HORS EAUX COURANTES ET PLANS D'EAU).....	16
EAUX COURANTES.....	17
LACS ET ETANGS	18
MILIEUX FORESTIERS	19
MILIEUX AGRICOLES (ESPACES CULTIVES).....	21
MILIEUX OUVERTS (PRAIRIES SECHES, PELOUSES, LANDES)	23
FORMATIONS ARBOREES HORS FORET (HAIES, BOSQUETS, ARBRES ISOLEES, VERGERS TRADITIONNELS).....	24
MILIEUX ROCHEUX, FALAISES ET GROTTES.....	25
MILIEUX URBANISES.....	25
4. RECOMMANDATIONS PAR TYPE D'ACTIVITES.....	27
RECOMMANDATIONS GENERALES	27
ACTIVITES AGRICOLES (RECOLTE, FOURRAGE...).....	28

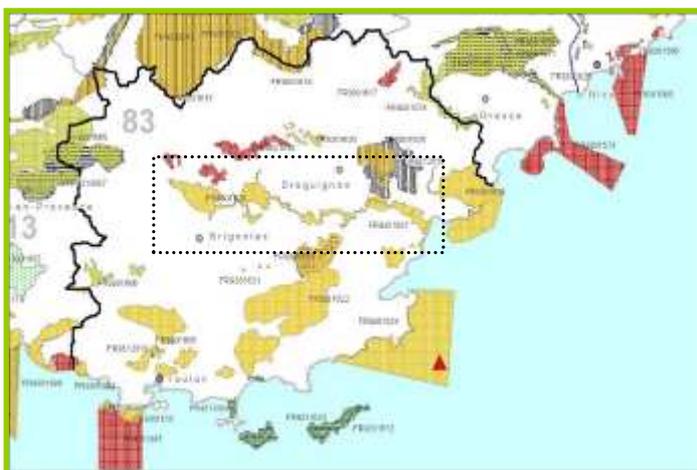
ACTIVITES SYLVICOLES (DEBROUSSAILLAGE, TAILLE, COUPE...)	29
ACTIVITES CYNEGETIQUES (CHASSE)	30
ACTIVITES DE PECHE	31
ACTIVITES PASTORALES (BOVINS/OVINS/CAPRINS/EQUINS)	32
ACTIVITES DE SPORTS D'EAU (CANOË, KAYAK)	33
ACTIVITE D'ESCALADE	34
ACTIVITES PEDESTRES ET VTT	35
ACTIVITES EQUESTRES (CENTRE EQUESTRE, PROMENADE, PATROUILLES SECURITE)	36
ACTIVITES DE LOISIRS MOTORISEES	37
ACTIVITES D'HEBERGEMENT (CAMPINGS, VILLAGE DE VACANCES, CENTRE DE PLEIN AIR)	38
INFRASTRUCTURES (STATION D'EPURATION, STATION DE POTABILISATION, DECHETTERIE...)	39
PARTIE 4	40
ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000	40

PRÉSENTATION DU SITE

Principal cours d'eau du Var, le fleuve Argens traverse le département d'Ouest en Est et rencontre des paysages aussi divers que remarquables : de sa source vers l'embouchure, l'Argens se trouve parfois au cœur de plaines fertiles ou bien encaissé dans des gorges. La qualité et la diversité des milieux observés sur ce territoire, au delà du lit du fleuve, permettent à la faune et la flore patrimoniales, souvent typiques de la région méditerranéenne, d'y vivre et de s'y reproduire.

La particularité de ce site est de présenter un véritable lieu de fraîcheur au sein d'un climat méditerranéen. Cet environnement est particulièrement apprécié par la population locale et vacancière.

Le site NATURA 2000 FR9301626 « Val d'Argens » couvre une superficie totale de 12 246 ha. Sa surface se répartit sur 20 communes : Châteauvert, Correns, Le Val, Montfort-sur-Argens, Cotignac, Carcès, Entrecasteaux, Saint-Antonin-du-Var, Cabasse, Le Thoronet, Lorgues, Vidauban, Taradeau, Les Arcs-sur-Argens, La Motte, Le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Fréjus.



Ce site regroupe de nombreuses richesses écologiques constituant une grande mosaïque de milieux, support d'un cortège floristique et faunistique d'intérêt communautaire et patrimonial. Ces particularités ont justifié la proposition de ce site au titre de la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats », comme site d'intérêt communautaire. Ce site fait partie d'un vaste réseau de sites naturels représentatifs de la biodiversité à l'échelle de l'Europe : le réseau Natura 2000. Celui-ci a été mis en place dans le but de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'objectif du réseau Natura 2000 est de conserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines dans un esprit de développement durable.

Ce périmètre, l'homme et ses activités l'ont profondément fait évoluer. Il reste aujourd'hui d'une très grande valeur biologique. C'est cette dernière qu'il convient, dans le cadre de NATURA 2000, de chercher à assurer voire à amplifier ou à rétablir avec la participation la plus large possible des propriétaires, ayant-droits et acteurs du territoire.

PARTIE 1

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

SIGNES PAR L'ADHERENT A LA CHARTE

Les adhérents devront cocher et signer les rubriques de la Charte qui les concerne (tableau ci-dessous). Seuls les parties concernées seront transmises aux adhérents.

Engagement et recommandations		
	Adhésion	
	OUI	NON
Engagements et recommandations généraux		
Engagements et recommandations par HABITATS		
Zones humides (hors eaux courantes et plans d'eau)		
Eaux courantes		
Lacs et étangs		
Milieux forestiers		
Milieux agricoles (espaces cultivés)		
Milieux ouverts (prairies sèches, pelouses, landes)		
Formations arborées hors forêts (haies, bosquets, arbres isolés, vergers traditionnels)		
Milieux rocheux, falaises et grottes		
Milieux urbanisés		
Recommandations par ACTIVITES		
Recommandations générales		
Activités agricoles (récolte, fourrage...)		
Activités sylvicoles (débroussaillage, taille, coupe...)		
Activités cynégétiques (chasse)		
Activités de pêche (à pied/de bord, lagunaire)		
Activités pastorales (bovins/ovins/caprins/équins)		
Activités de sports d'eau (canoë, kayak)		
Activité d'escalade		
Activité pédestre (promenade, promenade chien, observation) et VTT		
Activités équestres (centre équestre, promenade, calèche, patrouilles sécurité)		
Activités motorisées		
Activités d'hébergement (campings, village de vacances, centre de plein air...)		
Infrastructures (station d'épuration, station de potabilisation, déchetterie,...)		

PARTIE 2

LA CHARTE NATURA 2000

1. PRESENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000, définie par la circulaire ministérielle DNP/SDEN N°2007-n°1 du 26 avril 2007, est un outil d'adhésion au Document d'Objectifs. Sa signature constitue un acte fort d'engagement de gestion durable du site Natura 2000 FR9301626 « Val d'Argens».

Il s'agit d'un document contractuel, annexé au DOCOB, constitué d'une liste d'engagements et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation identifiés dans le Tome 1 du Document d'Objectifs.

2. OBJECTIFS DE LA CHARTE NATURA 2000

L'objectif de la charte est d'encourager la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. C'est un outil permettant de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée et actuelle qui a permis le maintien de cette richesse et de ces habitats remarquables. Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du DOCOB), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat ou d'une mesure agro-environnementale.

Les engagements proposés n'engendrent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent pas droit à rémunération. Seules des contreparties fiscales sont possibles avec la signature de la Charte Natura 2000.

3. CONDITIONS D'ADHÉSION À LA CHARTE

Cette charte s'adresse à tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000. Il peut s'agir d'un propriétaire ou bien d'un mandataire, d'usagers du site (individuels ou bien regroupés en structures collectives type fédération de chasse/pêche, association, syndicat, groupement, etc...), exerçant une activité spécifique professionnelle, de loisir ou autre. La signature de la charte se base sur du volontariat, il n'y a aucune obligation.

Peuvent ainsi adhérer à la charte d'un site Natura 2000 :

- Tout titulaire de droits réels et personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000. Il s'agit donc de personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Le titulaire de droits est soit le propriétaire soit la personne disposant d'un mandat (type bail rural, bail emphytéotique, etc...) le qualifiant juridiquement pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.
- Les usagers d'un site Natura 2000, individuels ou regroupés en structure collective, exerçant une activité spécifique notamment de loisir.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans. Dans certains cas exceptionnels, cette durée pourra être de 10 ans. Pour les usagers la durée d'adhésion est a priori de 5 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000. En revanche, les usagers adhérant à la charte ne bénéficient pas de contreparties. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté d'un DOCOB validé par arrêté préfectoral.

4. CONTREPARTIES FISCALES DE LA CHARTE

Un contractant (propriétaire, exploitant, pratiquant sportif ou de loisir) s'engage à respecter les termes de la Charte. L'adhésion n'entraîne pas de rémunération directe, mais elle permet aux adhérents de bénéficier de certains avantages tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000 et mesures agro-environnementales. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour certaines catégories.
- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.

- **Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) :**

L'article 1395 E du code général des impôts (CGI) précise que la signature d'une charte Natura 2000 sur un site désigné par arrêté ministériel et doté d'un document d'objectifs approuvé ouvre droit à une exonération des parts communales, départementales et régionales de la TFPNB pour les propriétés non bâties de 1ère, 2ème, 3ème, 5ème, 6ème et 8ème catégories en contrepartie d'un engagement de gestion. Ainsi, une charte conclue pour des parcelles classées dans les catégories mentionnées ci-dessus entraîne une exonération totale de la TFPNB.

La cotisation perçue par la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFPNB, n'est pas exonérée. L'exonération est applicable 5 ans à partir de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte. En cas de cession d'une parcelle exonérée de la TFPNB, le nouvel acquéreur pourra bénéficier du maintien de l'exonération jusqu'au terme initialement prévu dès lors qu'il souscrit un engagement de gestion. Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération

- **Droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :**

L'article 793 du CGI précise que l'adhésion à une charte Natura 2000 donne droit à une exonération de 3/4 des droits de mutation sur les propriétés non bâties si :

- ces propriétés ne sont pas des bois ou des forêts
- ET si l'héritier s'engage sur l'acte de succession pendant au moins 18 ans à gérer les terrains conformément aux objectifs de conservation des milieux naturels

- **Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales :**

Pour les parcelles engagées par une charte, les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue d'un maintien en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

5. CONTENU DE LA CHARTE

Cette charte est constituée d'une liste d'**engagements et de recommandations**.

Les engagements et recommandations sont déclinés en 3 catégories :

- Les engagements et recommandations de portée générale

- Les engagements et recommandations par milieu identifiable (ex : milieux humides, milieux forestiers, ...)
- Les engagements et recommandations par activité.

« **Engagements par types de milieux** » : correspondent à des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, appelées « bonnes pratiques », que l'adhérent s'engage à respecter en contrepartie d'avantages (notamment fiscaux pour les propriétaires). Ces engagements sont soumis à contrôle. En cas de non-respect constaté, l'adhésion à la charte peut être suspendue et le bénéfice des exonérations fiscales supprimé.

« **Recommandations par types de milieux** » : correspondent à des pratiques de gestion favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site propres à sensibiliser l'adhérent et/ou tout autre structure collective aux enjeux de conservation du site. Ce sont des prescriptions générales, des incitations « à faire » et « à ne pas faire » non soumises à contrôle mais dont le non-respect n'entraîne pas une suspension de l'adhésion à la charte.

« **Recommandations par activités** » : représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 s'engagent à respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans ou à proximité d'un site.

	Propriétaires et mandataires		Usagers	
	Objectif	Contreparties fiscales	Objectif	Contreparties fiscales
Engagements	Gestion des milieux	Oui	Non applicable	-
Recommandations		Non	Gestion des activités	Non

6. CONTRÔLES DE LA CHARTE

Les DDT/DDTM (Directions Départementales des Territoires et de la Mer, Ex-DDAF/DDEA) sont chargées de la sélection des dossiers à contrôler (en priorité ceux qui donnent lieu à une contrepartie financière) et de la réalisation des contrôles sur place. Les adhérents sont informés du contrôle qui porte sur la véracité des éléments mentionnés dans le dossier d'adhésion et le respect des engagements souscrits.

En cas de non-respect des engagements, l'adhésion à la charte est suspendue par le préfet puis confirmée le cas échéant par la DDT/DDTM.

EN RÉSUMÉ

La Charte Natura 2000 permet :

- de participer à la démarche Natura 2000,
- de reconnaître et de garantir le maintien de pratiques existantes favorables à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

PARTIE 3

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

1. LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire (*):

Milieux forestiers humides

- ❖ Aulnaies-Tillaie de Provence siliceuse
- ❖ Saulaies et peupleraies blanches
- ❖ Aulnaies-Frênaies à Frêne oxyphyllé
- ❖ Forêts mixtes riveraines des grands fleuves
- ❖ Frênaies thermophiles à Frêne à feuilles étroites

Milieux forestiers et préforestiers

- ❖ Suberaies mésophiles à Cytise velu
- ❖ Suberaies provençales thermoxérophile à genêt feuille de lin
- ❖ Yeuseraie mature à Epipactis à petites feuilles
- ❖ Yeuseraie à Arisarum commun du méso méditerranéen inférieure
- ❖ Chênaie verte mésoméditerranéenne à Laurier tin
- ❖ Yeuseraies acidiphiles à Asplénium fougère d'âne
- ❖ Matorral arborescent méso méditerranéen à Chêne vert
- ❖ Taillis de Chêne vert
- ❖ Chênaies mixtes thermo et mésoméditerranéenne à Chênes pubescents et verts
- ❖ Pineraies de Pin maritime
- ❖ Pineraies de Pin pignon
- ❖ Junipéraies à Genévrier oxycèdre
- ❖ Junipéraies à Genévrier de Phénicie
- ❖ Junipéraies à Genévrier commun

Milieux ouverts ou/et semi-ouverts secs

- ❖ Complexes de pentes rocheuses calcaires *
- ❖ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire du *Mésobromion erecti*
- ❖ Pelouses xérophiles sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire du *Xérobromion erecti*
- ❖ Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* *
- ❖ Pelouses pionnières xérophiles sur dômes rocheux siliceux riches en Sedum
- ❖ Végétation des falaises et rochers calcaires
- ❖ Pentés rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

Milieux ouverts humides

- ❖ Prés humides méditerranéens de Provence
- ❖ Prairie de l'*Arrhenatherion*
- ❖ Mégaphorbiaies hydrophiles
- ❖ Pelouses méditerranéennes maigres de fauche de basse altitude
- ❖ Pelouses amphibies à Sérapias
- ❖ Mares & ruisselets temporaires a Isoètes et/ou Sérapias *

Milieux aquatiques

- ❖ Formations de tuf *
- ❖ Communautés de characées
- ❖ Lacs eutrophes naturels avec associations de grands potamots
- ❖ Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés
- ❖ Plans d'eau avec formations à Nénuphars
- ❖ Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels
- ❖ Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucière jaune
- ❖ Rivières à Renoncules
- ❖ Communautés méditerranéennes d'annuelles nitrophiles
- ❖ Saulaie méditerranéenne à Saule pourpre et Saponaire officinale Rivières intermittentes méditerranéennes

Espèces d'intérêt communautaire:

Chauves-souris :

- ❖ Petit rhinolophe
- ❖ Grand rhinolophe
- ❖ Petit murin
- ❖ Barbastelle
- ❖ Minioptère de Schreibers
- ❖ Murin de Capaccini
- ❖ Murin à oreilles échancrées
- ❖ Murin de Bechstein

Reptiles :

- ❖ Tortue d'Hermann
- ❖ Cistude d'Europe

Insectes :

- ❖ Cordulie à corps fin
- ❖ Agrion de Mercure
- ❖ Damier de la Succise
- ❖ Laineuse du prunellier
- ❖ Ecaille chinée
- ❖ Lucane cerf-volant
- ❖ Grand capricorne

Poissons :

- ❖ Blageon
- ❖ Barbeau méridional

Autres invertébrés :

- ❖ Ecrevisse à pattes blanches

Principaux enjeux :

- ❖ Maintenir une mosaïque d'habitats par les mesures les moins impactantes pour les habitats du site
- ❖ Préserver la ripisylve
- ❖ Maintenir une bonne qualité des eaux
- ❖ Limiter les espèces animales et végétales exogènes
- ❖ Améliorer les gîtes et déplacements pour les chauves-souris
- ❖ Favoriser la régénération naturelle des peuplements forestiers

Rappels des bonnes pratiques sectorielles :

- ❖ Ne pas circuler en dehors des sentiers prévus à cet effet
- ❖ Ne pas introduire d'espèces invasives/exogènes
- ❖ Ne pas jeter ses déchets sur le site

2. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS GENERALES

NB : Ces engagements et recommandations minimums doivent être proposés à tous les propriétaires (ou mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagés par l'adhésion à la charte.

ENGAGEMENTS MINIMUMS

D'une manière générale, pour les parcelles concernées par la charte, je m'engage à :

- Autoriser le libre accès des parcelles concernées dans la Charte à la structure animatrice, aux gestionnaires du site et/ou aux experts scientifiques intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, pour la réalisation des opérations de suivis et d'inventaires des habitats naturels ou des espèces d'intérêt communautaire. Une information précisant les objectifs de leur intervention me sera communiquée par courrier ou par téléphone avant leur intervention
Point de contrôle : confirmation par la structure animatrice de l'accès aux parcelles concernées
- Ne pas entreposer volontairement de déchets et signaler les déchets déposés à mon insu
Point de contrôle : absence de déchets non signalés
- Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales/animales exogènes et/ou envahissantes et veiller à ne pas les laisser proliférer en cas d'installation spontanée
Point de contrôle : absence d'introduction volontaire d'espèces envahissantes (référence à l'état des lieux avant signature)

RECOMMANDATIONS

- ❖ Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles
- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, pesticides et fertilisants
- ❖ Favoriser la conservation du patrimoine historique et du petit patrimoine bâti notamment favorable à la faune (ex: chauve-souris)
- ❖ Veiller à l'intégration paysagère de tout mobilier et signalétique dont l'installation est préconisée par le DOCOB
- ❖ Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation (liée à des facteurs externes) des habitats présents sur les parcelles
- ❖ Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre cohérents avec les engagements souscrits dans la charte
- ❖ Informer tout prestataire et client intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci
- ❖ Eviter la fragmentation des milieux naturels en ne sortant pas des sentiers et chemins réglementés et en respectant le balisage existant
- ❖ Lorsque cela est possible, utiliser des traitements antiparasitaires sans effets sur la faune non cible, en particulier les insectes coprophages (les résidus toxiques contenus dans les excréments peuvent tuer ces insectes).

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR TYPES DE MILIEUX

Zones humides (hors eaux courantes et plans d'eau)



Habitats d'intérêt communautaire associés : Cf. Habitats des Milieux ouverts humides

Espèces d'intérêt communautaire associées :

- Petit rhinolophe,	- Cordulie à corps fin,
- Grand rhinolophe,	- Agrion de Mercure,
- Petit murin,	- Damier de la Succise,
- Cistude d'Europe,	- Laineuse du prunellier,
	- Ecaille chinée

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

- Ne pas détruire les zones humides présentes sur mes parcelles (drainage, comblement, destruction de la végétation, etc.)
Point de contrôle : absence de signes de destruction totale ou partielle des zones humides
- Ne pas réaliser de plantations dans les zones humides
Point de contrôle : absence de signes de plantations artificielles
- Effectuer les travaux de fauchage et d'entretien à des périodes compatibles avec la conservation de la faune et de la flore (*période à préciser, selon DOCOB*)
Point de contrôle : compatibilité entre la date des travaux et les périodes recommandées par le DOCOB
- Ne pas utiliser de produits chimiques (pesticides, fertilisants, etc.)
Point de contrôle : absence de traces d'utilisation de produits chimiques
- Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) dans les cours d'eau, étangs, mares, dépressions humides
Point de contrôle : absence de traces d'entrepôts de déchets d'exploitation de coupes de bois dans les zones humides initialement présentes

RECOMMANDATIONS

- ❖ Favoriser le pâturage extensif pour limiter l'apparition et croissance des arbustes tout en limitant le piétinement
- ❖ Limiter au maximum l'utilisation de fertilisants en amont des zones humides
- ❖ Limiter au maximum la pénétration des engins dans les zones humides

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Eaux courantes



Habitats d'intérêt communautaire associés :

Cf. Habitats des Milieux aquatiques

Espèces d'intérêt communautaire associées :

- *Petit rhinolophe*
- *Grand rhinolophe*
- *Petit murin*
- *Barbastelle*
- *Minioptère de Schreibers*
- *Murin de Capaccini*
- *Murin à oreilles échancrées*
- *Murin de Bechstein*
- *Cistude d'Europe*
- *Cordulie à corps fin*
- *Agrion de Mercure*
- *Blageon*
- *Barbeau méridional*
- *Ecrevisse à pattes blanches*

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

- Ne pas détruire les ripisylves

Point de contrôle se réfèrent à l'état des lieux avant signature : absence de conversion/dégradation des ripisylves

- Ne pas artificialiser les berges des rivières (sauf risques de sécurité liés aux inondations) (busages, endiguements, etc.)

Point de contrôle : absence d'équipement artificiel sur les berges

- Ne pas irriguer à partir du cours d'eau

Point de contrôle : absence d'irrigation via le cours d'eau

- Ne pas obstruer l'écoulement de l'eau

Point de contrôle : absence d'équipement empêchant l'écoulement

- Ne pas effectuer des travaux d'entretien des cours d'eau et des berges pendant la période de fraie des poissons (*dates à préciser*)

Point de contrôle : comptabilité entre les dates de travaux d'entretien et les périodes de fraie

- Ne pas introduire d'espèces allochtones de poissons dans les rivières, ni de planter de la végétation exotique

Point de contrôle : à définir

RECOMMANDATIONS

- ❖ Limiter l'accès aux berges (fréquentation humaine, bétail, engins) pour éviter les risques de dégradations
- ❖ Ne pas collecter le bois mort accumulé le long des berges (hors entretien courant et risques sanitaires)
- ❖ Limiter au maximum l'introduction de sources de pollution des eaux

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Lacs et étangs



Habitats d'intérêt communautaire associés :

- Lacs eutrophes naturels avec associations de grands potamots
- Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés

Espèces d'intérêt communautaire associées :

- Petit rhinolophe
- Grand rhinolophe
- Petit murin
- Barbastelle
- Minioptère de Schreibers
- Murin de Capaccini
- Murin à oreilles échancrées
- Murin de Bechstein
- Cistude d'Europe
- Cordulie à corps fin
- Agrion de Mercure
- Blageon
- Barbeau méridional

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

- Ne pas irriguer à partir des lacs et étangs

Point de contrôle : absence de signe et/ou équipements d'irrigation

- Ne pas détruire les ceintures végétales des plans d'eau

Point de contrôle : référence à l'état des lieux avant signature : absence de destruction des ceintures végétales

- Effectuer des travaux dans les ceintures végétales compatibles avec les périodes d'hivernation de la Cistude d'Europe

Point de contrôle : compatibilité entre les dates de travaux et les périodes d'hivernation

RECOMMANDATIONS

- ❖ Préférer la fertilisation organique à la fertilisation minérale
- ❖ Eviter toute fertilisation en amont et au niveau des lacs et étangs

Fait à :

Le / /

Signature de(s) adhérent(s)

Milieux forestiers



Habitats d'intérêt communautaire associés : Cf. Habitats des Milieux forestiers et pré-forestiers

Espèces d'intérêt communautaire associées :

- *Petit rhinolophe*
- *Grand rhinolophe*
- *Petit murin*
- *Barbastelle*
- *Minioptère de Schreibers*
- *Murin de Capaccini*
- *Murin à oreilles échanquées*
- *Murin de Bechstein*
- *Tortue d'Hermann*
- *Laineuse du prunellier*
- *Ecaille chinée*
- *Lucane cerf-volant*
- *Grand capricorne*

NB : Pour le propriétaire forestier revendiquant une garantie de gestion durable, mettre dans un délai de trois ans à partir de la date de l'arrêté préfectoral validant la charte, ses documents de gestion (PSG ou RTG) en cohérence avec la charte. Le CRPF doit juger si les coupes et travaux prévus portent atteinte significative aux habitats et espèces ayant motivé la désignation du site. Si ce n'est pas le cas, rien n'est à modifier ; sinon, un avenant doit être présenté et agréé par le CRPF.

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

- Conserver les habitats forestiers à forte valeur patrimoniale mentionnés dans le DOCOB, notamment préserver l'intégrité et la fonctionnalité des ripisylves
Point de contrôle : absence de dégradation ou modification artificielle des habitats forestiers du DOCOB
- Conserver, s'il(s) existe(ent), au minimum 1 arbre mort ou sénéscent par hectare (sauf risques sanitaires et sécurité) (augmenter ce seuil minimal lorsque c'est possible)
Point de contrôle : présence d'au moins 1 arbre mort ou sénéscent par hectare
- Conserver, s'il(s) existe(ent), au minimum 1 arbre à cavité par hectare (sauf risques sanitaires et sécurité) (augmenter ce seuil minimal lorsque c'est possible)
Point de contrôle : présence d'au moins 1 arbre à cavité par hectare
- Conserver, s'ils existent, des souches en décomposition, quelques bois morts (à terre ou sur pieds)
Point de contrôle : présence de produits de la forêt en décomposition
- Ne pas effectuer de plantations d'essences exotiques (sauf exception mentionnée dans le DOCOB)
Point de contrôle : référence à l'état des lieux avant signature : absence d'introduction d'essences exotiques
- Ne pas boiser les espaces ouverts intra-forestiers
Point de contrôle : absence de boisement artificiel des espaces ouverts intra-forestiers

RECOMMANDATIONS

- ❖ Orienter la gestion pour aboutir à l'échelle du massif à une mosaïque de peuplements à structure et compositions différentes
- ❖ Maintenir une proportion de feuillus (arborescent et arbustif) dans les peuplements de résineux, notamment lors des dépressage et débroussaillage à objectif DFCI
- ❖ Favoriser la diversité des essences
- ❖ Surveiller l'état sanitaire des peuplements forestiers
- ❖ Limiter l'usage des produits phytosanitaires
- ❖ Privilégier une extraction des bois manuellement ou à l'aide d'animaux plutôt que par des engins mécaniques
- ❖ Privilégier la régénération naturelle lors des renouvellements de peuplements
- ❖ Eviter les interventions sylvicoles pendant les périodes de nidifications d'espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale (l'animateur informera le signataire des périodes de nidifications)
- ❖ Récolter les pins dans les yeuseraies
- ❖ Ne pas planter d'espèces exotiques (sauf exceptions)
- ❖ Favoriser l'hétérogénéité de structures des peuplements (dépend de la surface engagée)
- ❖ Conserver des îlots de vieillissement
- ❖ Limiter, voire exclure toute intervention dans les yeuseraies matures à Epipactis à petites feuilles (hormis la récolte de pins)
- ❖ Conserver l'intégrité et le fonctionnement des ripisylves

Fait à :

Le / /

Signature de(s) adhérent(s)

Milieux agricoles (espaces cultivés)



- Espèces d'intérêt communautaire associées :**
- *Petit rhinolophe*
 - *Grand rhinolophe*
 - *Petit murin*
 - *Tortue d'Hermann*
 - *Cistude d'Europe*
 - *Damier de la Succise*
 - *Laineuse du prunellier*
 - *Ecaille chinée*

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

- Ne détruire aucun linéaire de bords de champs (haie, chemin, fossé, muret, etc.) présents (sauf risques sécuritaires ou sanitaires)

Point de contrôle : référence à l'état des lieux avant signature : absence de destruction des linéaires de bord de champs

- Réaliser les opérations d'entretien des arbres et arbustes, haies, bosquets entre le 1er septembre et le 31 mars afin de ne pas perturber la faune, notamment les oiseaux (sauf risques sécuritaires ou sanitaires)

Point de contrôle : Absence d'intervention (ou programmation d'intervention) sur les haies pendant les dates retenues

- Ne pas assécher les petites mares ou dépressions humides présentes sur mon terrain

Point de contrôle : absence de destruction mares et dépressions humides initialement présentes (référence à l'état des lieux avant signature)

- Lors de l'entretien manuel ou mécanique, utiliser un matériel adapté, faisant des coupes nettes, pour la taille des haies, des bosquets et la conduite des arbres. Exporter les produits de coupe.

Point de contrôle : à définir

- Ne pas entreposer de déchets inorganiques (pneus...) et signaler les déchets déposés à mon insu

Point de contrôle : absence de déchets inorganiques (référence à l'état des lieux avant signature)

RECOMMANDATIONS

- ❖ Effectuer un entretien des haies/bosquets permettant de favoriser les espèces indigènes et non invasives
- ❖ Intervenir du centre vers l'extérieur des parcelles pour permettre à la faune de fuir (fauche centrifuge)
- ❖ Préférer le fauchage au broyage
- ❖ Raisonner les traitements chimiques (phytosanitaires et fertilisants)
- ❖ Utiliser des traitements antiparasitaires sans effet sur la faune non ciblée, en particulier les insectes coprophages (ne pas utiliser d'Ivermectine notamment)
- ❖ Laisser une banquette herbeuse entre deux cultures contiguës

Fait à :

Le / /

Signature de(s) adhérent(s)

Milieux ouverts (prairies sèches, pelouses, landes)



Habitats d'intérêt communautaire associés : Cf. Milieux ouverts ou/et semi-ouverts secs

Espèces d'intérêt communautaire associées :

- Petit rhinolophe
- Grand rhinolophe
- Petit murin
- Tortue d'Hermann
- Cistude d'Europe
- Damier de la Succise
- Laineuse du prunellier
- Ecaille chinée

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

Ne pas détruire les prairies sèches, pelouses et landes (retournement, mise en culture, désherbage chimique, etc.)

Point de contrôle : absence de conversion/dégradation des prairies sèches, pelouses et landes (référence à l'état des lieux avant signature)

Ne pas irriguer les prairies sèches, pelouses et landes (selon DOCOB)

Point de contrôle : absence de traces visuelles d'irrigation actuelle ou passée

Ne pas boiser les prairies sèches, pelouses et landes

Point de contrôle : absence de boisement artificiel

Si les pelouses sont dans une zone à vocation pastorale, je m'engage à les exploiter moi-même ou bien à les louer à un exploitant en bail rural ou convention pluriannuelle de pâturage conforme à l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département

Point de contrôle : signes d'exploitation des pelouses

Entretenir les équipements (cabanes pastorales, autres équipements pastoraux, ...) concourant à la bonne gestion du site.

Point de contrôle : bon état des équipements

RECOMMANDATIONS

- ❖ Maintenir ces milieux ouverts (*sauf si mention contraire dans le DOCOB*)
- ❖ Ne pas détruire les éléments isolés (arbres isolés, bosquets, haies, murets)
- ❖ Ne pas utiliser de fertilisants chimiques
- ❖ Ne pas procéder à des amendements ni à des épandages particuliers
- ❖ Adapter les dates de fauchage aux particularités locales (mentionnées dans le DOCOB)
- ❖ Effectuer un fauchage centrifuge (du centre vers l'extérieur)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /



Formations arborées hors forêt (haies, bosquets, arbres isolés, vergers traditionnels)

Espèces d'intérêt communautaire associées :

- | | | |
|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| - Petit rhinolophe | - Barbastelle | - Tortue d'Hermann |
| - Grand rhinolophe | - Murin de Capaccini | - Damier de la Succise |
| - Petit murin | - Murin à oreilles échancrées | - Laineuse du prunellier |
| - Minioptère de Schreibers | - Murin de Bechstein | - Ecaille chinée |
| | | - Lucane cerf-volant |
| | | - Grand cariborne |

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

- Ne pas détruire les haies, bosquets et arbres isolés (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité) présents sur mes parcelles

Point de contrôle : absence de destruction des haies, bosquets et arbres isolés 5référence à l'état des lieux avant signature°

- Ne pas détruire les arbres et arbustes morts (ou dépérissants) au sein des haies et bosquets (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité)

Point de contrôle : absence de traces de destruction des arbres morts au sein des haies et bosquets (par ex.: souches)

- Réaliser les opérations d'entretien des arbres et arbustes, haies, bosquets entre le 1er septembre et le 31 mars afin de ne pas perturber la faune, notamment les oiseaux (sauf risque lié à la sécurité, visibilité sur route notamment)

Point de contrôle : Absence d'intervention (ou programmation d'intervention) sur les haies pendant les dates retenues

- Ne pas traiter les haies avec des produits phytosanitaires (notamment contre les ronces)

Point de contrôle : Absence de signes d'utilisation de produits phytosanitaires (par ex. dépérissement massif et simultané de tous les pieds de ronces d'une haie)

RECOMMANDATIONS

- ❖ Ne pas détruire les vergers traditionnels même lorsque ceux-ci ne sont plus exploités
- ❖ Limiter au maximum les traitements chimiques des vergers traditionnels
- ❖ Utiliser des essences variées, de préférence locales, lors des opérations de plantations de haies (cf. *DOCOB*)
- ❖ Privilégier une haie stratifiée (3 niveaux : arbres de haut jet, de moyen jet et arbustes) lors des opérations de plantations de haies

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Milieux rocheux, falaises et grottes



Habitats d'intérêt communautaire associés :

- Végétation des falaises et rochers calcaires
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- Complexes de pentes rocheuses calcaires*

Espèces d'intérêt communautaire associées :

- Petit rhinolophe
- Grand rhinolophe
- Petit murin
- Minioptère de Schreibers
- Murin de Capaccini
- Murin à oreilles échanquées
- Damier de la Succise

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, je m'engage pour les parcelles concernées par la Charte à :

Ne pas exploiter la roche

Point de contrôle : absence de trace et/ou d'équipement d'exploitation de la roche

Ne pas bloquer la dynamique des éboulements rocheux (sauf si risque de sécurité)

Point de contrôle : absence d'équipement bloquant la dynamique d'éboulement

Ne pas bloquer de façon hermétique l'entrée des grottes

Point de contrôle : absence d'équipement hermétique à l'entrée des grottes

RECOMMANDATIONS

- ❖ Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux (public, bétail, engins)
- ❖ Signaler à la structure animatrice du site Natura 2000 l'existence d'une pratique régulière de spéléologie dans les grottes de mes parcelles
- ❖ Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de ma volonté d'organiser et ou de laisser se dérouler la pratique de l'escalade sur les falaises de mes parcelles

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)



Le / /

Milieux urbanisés

Liés aux gîtes à chauves-souris ainsi qu'aux menaces d'introduction et de prolifération d'espèces exotiques invasives sur les habitats naturels.

ENGAGEMENTS

En complément des engagements et recommandations généraux, **je m'engage à :**

- Prendre en considération la présence de chauve-souris avant et pendant les éventuels travaux sur le bâti et les ouvrages d'art
- Avertir la structure animatrice avant les travaux considérés
- Favoriser l'implantation d'espèces indigènes méditerranéennes dans les parcs et jardins et limiter au maximum les espèces envahissantes (ex : griffe de sorcière, chèvrefeuille du japon...)

RECOMMANDATIONS

- ❖ Maintenir le bâti accueillant les chauves-souris et veiller à réaliser les travaux d'entretien en dehors des périodes d'occupation
- ❖ Eviter les traitements de boiseries à base de produits nocifs pour les chauves-souris (cf. DOCOB)
- ❖ Réaliser le traitement des charpentes entre le mois d'octobre et janvier
- ❖ Limiter les éclairages nocturnes susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage (chauves-souris, oiseaux, poissons, insectes). Préférer un système d'éclairage automatique par capteur (éclairage lors du passage de piétons/véhicules)
- ❖ Limiter les perturbations sonores susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage
- ❖ Favoriser l'implantation d'espèces indigènes méditerranéennes dans les jardins et limiter au maximum l'implantation d'espèces envahissantes

Fait à :

Le / /

Signature de(s) adhérent(s)

4. RECOMMANDATIONS PAR TYPE D'ACTIVITES

Recommandations générales

RECOMMANDATIONS COMMUNES

- ❖ Informer la structure animatrice sur les conditions et les dates de pratiques de mon activité
- ❖ Prendre connaissance de la réglementation en vigueur sur le site Val d'Argens et la respecter
- ❖ Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à mon activité et la respecter
- ❖ Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques) ou les jeter dans une poubelle
- ❖ Éviter de sortir des sentiers et des chemins et respecter le balisage existant
- ❖ Avoir un comportement discret (pas de perturbations sonores ou lumineuses)
- ❖ Respecter l'activité des professionnels (gestionnaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...)
- ❖ Respecter la propriété privée
- ❖ Informer les membres de son organisation des enjeux présents sur le site Natura 2000 et des actions mises en place et inciter à leur respect
- ❖ Adapter (en modalité ou en intensité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation sur le site et privilégier les secteurs les moins sensibles pour les manifestations
- ❖ Signaler à la structure animatrice du Site Natura 2000 l'observation d'espèces rares ou inhabituelles
- ❖ Ne pas faire de feu

RECOMMANDATIONS LIÉES A UNE ADHÉSION INDIVIDUELLE

- ❖ Promouvoir les principes de la charte auprès de mes connaissances et recommander leur adhésion

RECOMMANDATIONS LIÉES A UNE ADHÉSION D'UNE STRUCTURE COLLECTIVE

- ❖ Envoyer une copie de la charte à l'ensemble des adhérents de la structure
- ❖ Organiser régulièrement des réunions d'information et de sensibilisation environnementale auprès de mes adhérents, notamment sur :
 - ❖ La réglementation en vigueur sur le site fréquenté
 - ❖ Les impacts environnementaux potentiels de(s) l'activité(s) pratiquée(s)
- ❖ Collaborer à la réalisation d'opérations de gestion du site lorsque cela est possible, et selon des modalités devant être définies au cas par cas, avec la structure animatrice du site Natura 2000
(exemple d'opérations : nettoyage des cours d'eau, éradication d'espèces invasives, sensibilisation et information, etc...)

Fait à :

Le / /

Signature de(s) adhérent(s)

Activités agricoles (récolte, fourrage...)



RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Maintenir des bandes enherbées entre les rangs de vigne, de cultures et dans les vergers
- ❖ Réaliser les récoltes ou fauche de manière centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre à la faune de fuir
- ❖ Limiter les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants (amendement et engrais)
- ❖ Limiter les intrants dans les points d'eau, en particulier proscrire l'utilisation d'herbicides
- ❖ Maintenir les haies existantes et éléments isolés (arbres, bosquets...)
- ❖ Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes
- ❖ Réaliser le curage des fossés de drainage des cultures dans les dépressions d'avril à octobre (hors de la période d'hibernation de la Cistude d'Europe)
- ❖ Adapter le mode de gestion des lônes, canaux, roubines afin de limiter les impacts sur les populations de reptiles et amphibiens

Fait à :

Le / /

Signature de(s) adhérent(s)

Activités sylvicoles (débroussaillage, taille, coupe...)

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Remplacer le débroussaillage mécanique lourd par un débroussaillage manuel plus sélectif et plus respectueux de la faune du site
- ❖ Prendre en compte l'obligation de préserver un aspect paysager attrayant, les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents malgré l'obligation d'un débroussaillage réglementaire (selon arrêté préfectoral et municipal)
- ❖ Préserver les boisements matures et sénescents
- ❖ Laisser sur pied des arbres à cavités abritant la faune et quelques bois morts (au sol et/ou sur pieds)
- ❖ Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes
- ❖ Eradiquer toute espèce végétale exogène et/ou envahissante (ex : mimosa, robinier, etc...)
- ❖ Utiliser des huiles biodégradables pour les machines (débroussailleuse, tronçonneuse, élagueuse)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités cynégétiques (chasse)

RECOMMANDATIONS « STRUCTURE COLLECTIVE »

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Veiller à ce que les opérations de gestion des milieux et des espèces ne soient pas en contradiction avec les prescriptions du DOCOB en matière de gestion des habitats et des espèces
- ❖ Informer les adhérents sur les enjeux biologiques que représente le site Natura 2000 et les informer des précautions qu'il convient éventuellement de prendre dans le cadre de leur pratique
- ❖ Limiter au maximum les risques que mon activité peut engendrer pour les personnes qui fréquentent le site en informant le public des dates et lieux des opérations de chasse
- ❖ Contribuer à maintenir les habitats naturels et à améliorer la biodiversité des milieux par la pratique d'une chasse durable dans le respect d'autrui et de la faune présente
- ❖ Limiter la circulation motorisée des chasseurs en favorisant le covoiturage
- ❖ Informer la structure animatrice ou les gestionnaires de toute perturbation sensible des milieux naturels (fréquentation non autorisée, déchets, mortalité d'oiseaux, etc...)
- ❖ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires, fertilisants, insecticides et semences traitées lors des opérations de gestion des milieux
- ❖ Ne pas introduire d'espèces animales allochtones
- ❖ Eviter la divagation des chiens de chasse

RECOMMANDATIONS « INDIVIDUELLES »

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Préférer l'utilisation de douilles en acier plutôt qu'en plomb pour les oiseaux (usage du plomb prohibé en zone humide et plus largement au sein d'une plaine inondable)
- ❖ Ramasser les douilles et cartouches vides et les porter au centre de récupération le plus proche
- ❖ Récupérer autant que possible les oiseaux et gibiers abattus
- ❖ Renvoyer systématiquement les bagues trouvées sur les oiseaux abattus (suivi migratoire)
- ❖ Limiter au maximum la pratique de l'agrainage, consistant à répandre des aliments destinés à attirer le gibier. Ces pratiques contribuent localement à rendre le milieu eutrophe.

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

NB : dans l'hypothèse où l'adhérent à la charte est propriétaire ou mandataire de parcelles incluses dans le site et concernées par le volet cynégétique, certaines recommandations pourront être transformées en engagements.

Activités de pêche

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Accéder aux étangs et cours d'eau par les sentiers et chemins existants et réglementés
- ❖ Ne pas détruire ou endommager la végétation et le sol sur mon lieu de pêche
- ❖ Ne pas utiliser d'embarcation (électrique/thermique) pour pêcher au sein des étangs sauf :
 - pour les pêcheurs professionnels sous l'égide d'une autorisation signée (convention)
 - pour études et suivis scientifiques
- ❖ Pour les pêcheurs professionnels : veiller à utiliser un filet à petites mailles (2 cm max.) et à petites entrées (quelques centimètres) afin de ne pas risquer de capturer une cistude et de la noyer, ou, à défaut, placer une bouteille d'eau vide dans la nasse pour permettre à toute Cistude capturée de survivre
- ❖ Ne pas laisser de déchets sur mon lieu de pêche (lignes, fils, sachets d'hameçons, sac d'amorce...)
- ❖ Relâcher toutes les prises que je ne vais pas consommer sauf les spécimens exogènes (ex : carpe miroir, perche soleil, poisson chat, etc...)
- ❖ Informer la structure animatrice ou les gestionnaires de l'apparition d'espèces exotiques et/ou envahissantes dans l'étang ou à ses abords ou toute autre perturbation sensible (mortalité de poissons)
- ❖ Informer la structure animatrice ou les gestionnaires de tout constat de pollution des milieux naturels, de dépôts sauvages ou toute autre dégradation
- ❖ Participer aux actions de sensibilisation portées par les gestionnaires des étangs

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités pastorales (bovins/ovins/caprins/équins)

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Limiter l'utilisation des vermifuges (privilégier un suivi régulier des animaux avec traitement curatif le cas échéant, plutôt qu'un traitement préventif)
- ❖ Utiliser, lorsque cela est possible, des traitements antiparasitaires sans effet sur la faune non cible, en particulier les insectes coprophages (ne pas utiliser d'Ivermectine notamment)
- ❖ Limiter l'impact du surpâturage en procédant à une rotation des surfaces pâturées et en adaptant la charge pastorale au sol en fonction des habitats pâturés (UGB)
- ❖ Ne pas faire pâturer les troupeaux dans les zones ayant des espèces végétales à forte valeur patrimoniale
- ❖ Aménager un lieu de stockage sans contact direct avec le sol pour récupérer le fumier afin limiter au maximum l'eutrophisation du milieu
- ❖ Ne pas faire pâturer les troupeaux au sein de ripisylves et/ou à proximité des zones humides (mares, étangs, cours d'eau...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités de sports d'eau (canoë, kayak)

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Eviter, dans la mesure du possible, de piétiner ou d'arracher la végétation au niveau des zones de débarquement d'embarquement et lors de la navigation
- ❖ Conserver les arbres et bois morts en bordure de cours d'eau et les herbiers de plantes aquatiques nécessaire au développement de la faune sauvage
- ❖ Respecter la propreté et la tranquillité du site
- ❖ Demander une expertise technique à la structure animatrice du site Natura 2000 en cas de tout nouvel aménagement ou implantation d'une activité dans une nouvelle zone
- ❖ Informer mon personnel encadrant, mes clients et adhérents des objectifs de la démarche Natura 2000 et de la grande sensibilité des milieux et des paysages du site
- ❖ Pratiquer mon activité dans le respect et la discrétion nécessaire à la quiétude de la faune sauvage

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activité d'escalade

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Demander une expertise technique à la structure animatrice du site Natura 2000 en cas de souhait d'implantation d'une nouvelle voie d'escalade
- ❖ Délimiter (si nécessaire) avec des matériaux naturels un sentier d'accès au site d'escalade qui évite les zones fragiles et/ou à forte valeur patrimoniale
- ❖ Ne pas perturber la faune sauvage (ne pas approcher ou nourrir les animaux sauvages)
- ❖ Durant l'escalade des zones rocheuses, ne pas détruire ou endommager la végétation rupestre
- ❖ Respecter les aménagements du site (mobilier, signalétique) mis en place par les gestionnaires
- ❖ Respecter la propreté et la tranquillité du site
- ❖ Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations des sentiers et chemins (déchets...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités pédestres et VTT

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Ne pas quitter les sentiers et chemins balisés et ne pas piétiner/impacter la végétation aux abords immédiats
- ❖ Eviter la création de nouveaux sentiers
- ❖ Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes utilisées
- ❖ Garder les chiens en laisse et à proximité immédiate afin d'éviter tout dérangement de la faune et conflits avec les autres usagers et chiens
- ❖ Modérer mon allure (VTT) au sein des espaces naturels pour limiter les conflits avec les usagers aux activités pédestres
- ❖ Pratiquer mon activité dans le respect et la discrétion nécessaire à la quiétude de la faune sauvage
- ❖ Laisser à leur place les éléments naturels (pierres, bois morts, troncs d'arbres...)
- ❖ Ne pas cueillir de fleurs, ni prélever de plantes, insectes ou animaux sauvages
- ❖ Respecter les aménagements du site (mobilier, signalétique) mis en place par les gestionnaires
- ❖ Etre particulièrement vigilant aux potentiels départs de feu
- ❖ Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations des sentiers et chemins (déchets...)
- ❖ Prendre conseil auprès de la structure animatrice en cas de manifestations importantes afin d'adapter les conditions d'organisation pour ne pas porter atteinte aux milieux naturels et aux espèces (destruction, dérangement)
- ❖ Retirer dans les 24h après une manifestation sportive tous les équipements sur le tracé (banderoles, rubalises, barrières, passerelles...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités équestres
(centre équestre, promenade, patrouilles sécurité)

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes utilisées
- ❖ Ne pas faire pâturer les chevaux :
 - dans les zones ayant des espèces végétales à forte valeur patrimoniale (voir DOCOB)
 - dans les zones sensibles à la compaction et à l'érosion
- ❖ Lorsque cela est possible, utiliser des traitements antiparasitaires sans effets sur la faune non-cible, en particulier les insectes coprophages (les résidus toxiques contenus dans les excréments peuvent tuer ces insectes)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités de loisirs motorisées

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Prendre conseil auprès de la structure animatrice en cas de manifestations importantes afin d'adapter les conditions d'organisation pour ne pas porter atteinte aux milieux naturels et aux espèces (destruction, dérangement)
- ❖ Retirer dans les 24h après une manifestation sportive tous les équipements sur le tracé (banderoles, rubalises, barrières, passerelles...)
- ❖ Limiter au maximum mes déplacements sur le site pour éviter les traumatismes sur les sols et le dérangement des espèces
- ❖ Limiter au maximum la dégradation physique des sentiers et pistes utilisés
- ❖ Ne pas fréquenter les espaces naturels hors chemins existants
- ❖ Maintenir les lieux en bon état de propreté
- ❖ Respecter les autres usagers du site, notamment les promeneurs

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Activités d'hébergement (campings, village de vacances, centre de plein air)

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Signaler aux résidents qu'ils se trouvent dans un site Natura 2000 et préciser les enjeux environnementaux et socio-économiques qui en découlent à travers la démarche de promotion (site Internet, brochures, accueil...). La structure animatrice mettra à disposition des supports d'information sur le site Natura 2000, dont je pourrai bénéficier (plaquettes)
- ❖ Pratiquer une information auprès des animateurs, et du reste du personnel, sur les enjeux biologiques que représente le site Natura 2000 et les former aux précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur activité.
- ❖ Ne pas vider les eaux de piscine ou de bassin dans le milieu naturel
- ❖ Favoriser l'implantation d'espèces indigènes méditerranéennes dans les jardins et limiter au maximum l'implantation d'espèces envahissantes
- ❖ Limiter au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires et des fertilisants pour l'entretien des espaces verts, et gérer les herbes de tontes (composteurs)
- ❖ Limiter les éclairages nocturnes susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage (chauves-souris, oiseaux, insectes, poissons). Utiliser le cas échéant des systèmes d'éclairage automatiques lors du passage de piétons/véhicules
- ❖ Limiter les nuisances sonores nocturnes susceptibles d'avoir un impact sur le comportement de la faune sauvage (chauves-souris, oiseaux)
- ❖ N'entreprendre aucun travaux sur les berges des cours d'eau susceptibles de porter atteinte aux caractéristiques hydrauliques et physico-chimiques (érosion...)
- ❖ Maintenir le bâti accueillant les chauves-souris et veiller à réaliser les travaux d'entretien en dehors des périodes d'occupation
- ❖ Créer des petits habitats favorables à la faune, même commune, dans le périmètre de la structure plantation d'arbres ou haies (uniquement des espèces autochtones), création ou maintien de micro-habitats (nichoirs, tas de bois, arbres creux...)
- ❖ Limiter l'utilisation des véhicules thermiques (voitures, bateaux) et privilégier des modes de déplacement plus écologique (vélo, transport électrique...)

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

Infrastructures
(station d'épuration, station de potabilisation, déchetterie...)

RECOMMANDATIONS

En plus des recommandations générales, je m'engage à suivre les recommandations suivantes :

- ❖ Pratiquer une information auprès de l'ensemble du personnel sur les enjeux environnementaux et socio-économiques que représente le site Natura 2000 et les former aux précautions qu'il convient de prendre dans le cadre de leur activité.
- ❖ Informer des impacts inhérents sur les milieux naturels de ce type de structures aux personnes concernées
- ❖ Ne pas rejeter de produits polluants dans les cours d'eau et les milieux naturels

Fait à :

Signature de(s) adhérent(s)

Le / /

PARTIE 4

ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000

ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000

site « Val d'Argens » FR9301626

Cochez le type d'engagements pour lesquels vous adhérez à la Charte.
Le détail des engagements est précisé dans la déclaration d'adhésion à la Charte.

Engagements et recommandations généraux sur la partie terrestre

Recommandations par Habitats

- Zones humides (hors eaux courantes et plans d'eau)
- Eaux courantes
- Lacs et étangs
- Milieux forestiers
- Milieux agricoles (espaces cultivés)
- Milieux ouverts (prairies sèches, pelouses, landes)
- Formations arborées hors forêts (haies, bosquets, arbres isolés, vergers traditionnels)
- Milieux rocheux, falaises et grottes
- Milieux urbanisés

Recommandations générales par types d'activités

- Activités agricoles (récolte, fourrage...)
- Activités sylvicoles (débroussaillage, taille, coupe...)
- Activités cynégétiques (chasse)
- Activités de pêche (à pied/de bord, lagunaire)
- Activités pastorales (bovins/ovins/caprins/équins)
- Activités de sports d'eau (canoë, kayak)
- Activités d'escalade
- Activités pédestres (promenade, promenade chien, observation) et VTT
- Activités équestres (centre équestre, promenade, calèche, patrouilles sécurité)
- Activités motorisées
- Activités d'hébergement (campings, village de vacances, centre de plein air...)
- Infrastructures (station d'épuration, station de potabilisation, déchetterie,...)

Propriétaires et mandataires

Je soussigné(e) Mlle / Mme / M....., propriétaire /
mandataire principal(e) des parcelles engagées dans cette Charte, en accord avec :
Mlle / Mme / M..... propriétaire /
mandataire
Mlle / Mme / M..... propriétaire /
mandataire
Mlle / Mme / M..... propriétaire /
mandataire
cosignataire(s) le cas échéant,

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte et m'engage à respecter les engagements et recommandations cochés ci-dessus. J'atteste officialiser mon engagement en remplissant la déclaration d'adhésion à la Charte Natura 2000 du site « Val d'Argens » qui précise ma qualité et les parcelles pour lesquelles je m'engage.

Je suis informé(e) que mon engagement vis-à-vis de cette Charte est valable 5 ans à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier envoyé par la DDTM.

Usagers et ayant droit

Je soussigné(e) Mlle / Mme / M....., usager/ayant droit du
site en tant que (précisez)
.....

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte et m'engage à respecter les engagements cochés ci-dessus.

Fait à :

Le : Signature(s) de(s) l'adhérent(s)

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je déclare adhérer à la charte Natura 2000 pour une durée de :

5 ans
charte,

dans le cas où je suis cessionnaire de terrains sur lesquels le cédant avait signé une
jusqu'au _____

à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la DDT(M).

Je m'engage (nous nous engageons) :

- A respecter les engagements généraux qui concernent tout le site Natura 2000
- A respecter, pour les parcelles identifiées précédemment, l'ensemble des engagements concernant les milieux et les activités dont je suis utilisateur et titulaire des droits réels et personnels en tant que mandataire ou en tant que propriétaire (voir la liste des engagements figurant dans la charte)
- A informer la DDT(M) et le service fiscal départemental concernés en cas de cession pendant la durée d'engagement de tout ou partie des parcelles pour lesquelles des engagements ont été souscrits,
- A me soumettre à tout contrôle administratif et sur place prévus par la réglementation, à permettre l'accès de mes parcelles aux autorités compétentes pour les contrôles et à favoriser ces contrôles.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant mon adhésion.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularités ou de non respect de mes (nos) engagements, mon adhésion (notre adhésion) peut être suspendue pour une durée qui ne peut excéder un an. Par conséquent, les exonérations fiscales dont je peux bénéficier au cours de ma période d'adhésion peuvent également être suspendues pour la même période.

EXONERATION DE LA TFPNB

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'exonération sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les parcelles dont la liste figure en annexe 2

Fait à _____ le _____
NOM : _____
Signature(s) de l'adhérent (du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____
NOM : _____
Signature(s) de l'adhérent (du représentant en cas de personnes morales)

PIECES FOURNIES

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 1 » (identification des utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 2 » (liste des parcelles cadastrales concernées par l'adhésion, sur d'autres départements)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire d'adhésion comporte __ pages « Annexe 3 » (signature des différents utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation des parcelles, à une échelle 1/25000 ^{ième} ou plus précise, permettant de repérer les terrains concernés et le périmètre du site si les terrains sont en bordure du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un extrait de matrice cadastrale récent et un plan cadastral des parcelles engagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un exemplaire de la charte du site, remplie, datée et signée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRANSMISSION DE VOTRE DECLARATION D'ADHESION

Une copie de votre déclaration d'adhésion (y compris l'ensemble des pièces jointes mentionnées ci-dessus) devra être transmise :

- A chaque direction départementale des Territoires et de la Mer (DDT/ DDTM) concernée par des parcelles engagées,
- A chaque service fiscal des départements concernés par les parcelles engagées, accompagnée de l'accusé réception de votre déclaration de la DDT(M) du département.

Pensez à conserver un exemplaire de votre déclaration.

ANNEXE 3

SIGNATURES DES DIFFERENTS UTILISATEURS DES PARCELLES EN CAS D'ADHESION CONJOINTE

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent **utilisateur** des parcelles
Le cas échéant, si différent du propriétaire des parcelles
(du représentant en cas de personnes morales)